



SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date de révision : 09/12/2019

Date d'édition : 09/06/2018

Version : 2.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

1.2. Utilisation prévue du produit

Scellant de sol

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 parc de Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203) -393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

CP 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel jour ou nuit :
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
(800) -099-0731 (Mexique)
+1 (813) 248-0585 (International - appels collectés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Tox aiguë. 4 (inhalation : poussière, H332
brouillard)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Resp. Sens. 1 H334

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H335

Aquatic Acute 3 H402

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS07



GHS08

Mot indicateur (GHS-US / CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H315 - Provoque une irritation de la peau.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H402 - Nocif pour la vie aquatique.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (GHS-US / CA) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P284 - [En cas de ventilation insuffisante] porter une protection respiratoire.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et garder la respiration confortable.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

P405 - Magasin verrouillé.

P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate	(N ° CAS.) 28182-81-2	70 - 80	Tox aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Cyclohexanamine, N, N-diméthyl-, composés avec l'homopolymère de 1,6-diisocyanatohexane bloqué par l'acide 3- (cyclohexylamino) -1- propanesulfonique	(N ° CAS.) 666723-27-9	15 - 25	Tox aiguë. 4 (inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 3, H402
Hexaméthylène diisocyanate	(N ° CAS.) 822-06-0	<= 0,2	PHNOC 1 Tox aiguë. 4 (oral), H302 Tox aiguë. 3 (voie cutanée), H311 Tox aiguë. 1 (Inhalation : vapeur), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 3, H402

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Texte complet des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage de volume (v / v%).

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation : Lorsque les symptômes apparaissent : allez à l'air libre et ventilez la zone suspectée. Sortir à l'air frais et rester au repos dans une position où il fait bon respirer. Demander un avis médical.

Contact avec la peau : Enlevez les vêtements contaminés. Immergez immédiatement la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Général : Nocif si inhalé. Provoque une irritation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux. Sensibilisation de la peau. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut causer une irritation respiratoire.

Inhalation : L'inhalation est susceptible d'entraîner des effets néfastes sur la santé, notamment les suivants : irritation, difficultés respiratoires et perte de conscience. Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. L'exposition peut provoquer une toux, des sécrétions muqueuses, un essoufflement, une oppression thoracique ou d'autres symptômes évocateurs d'une réaction allergique / de sensibilisation.

Contact avec la peau : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse et dermatite. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Lentilles de contact : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant aux alcools ou poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à haute température.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂) Oxydes d'azote. Isocyanates. Acide isocyanique.

les autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements.

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Par mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Amines Alcools. Cuivre et ses alliages. Eau, humidité

7.3. Utilisations finales spécifiques

Scellant de sol

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou des gouvernements provinciaux canadiens.

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)		
USA ACGIH	TWA ACGIH (ppm)	0,005 ppm
USA ACGIH	Indices d'exposition biologique (BEI)	15 µg / g Créatinine Parameter : 1,6-Hexaméthylènediamine with hydrolysis - Milieu : urine - Temps d'échantillonnage : fin de poste (non spécifique)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	0,035 mg / m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	0,005 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (plafond) (mg / m ³)	0,14 mg / m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (plafond) (ppm)	0,02 ppm
Alberta	VME TWA (mg / m ³)	0,03 mg / m ³
Alberta	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Colombie britannique	OEL Plafond (ppm)	0,01 ppm
Colombie britannique	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Manitoba	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

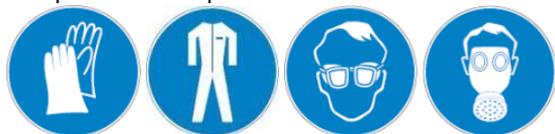
Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nouveau-Brunswick	VME TWA (mg / m ³)	0,034 mg / m ³
Nouveau-Brunswick	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Terre-Neuve et Labrador	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Nouvelle-Écosse	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Nunavut	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Territoires du nord-ouest	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Territoires du nord-ouest	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Ontario	OEL Plafond (ppm)	0,02 ppm (règlement sur les substances désignées)
Ontario	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm (règlement sur les substances désignées) 0,005 ppm (s'applique aux lieux de travail auxquels le règlement sur les substances désignées ne s'applique pas)
Île-du-Prince-Édouard	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm
Québec	VEMP (mg / m ³)	0,034 mg / m ³
Québec	VEMP (ppm)	0,005 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	0,015 ppm
Saskatchewan	TWA OEL (ppm)	0,005 ppm

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz toxiques peuvent être libérés.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair
Odeur	: Doux
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: 158 °C (316.4 °F) Coupe fermée
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.1529
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Peut polymériser au contact de l'humidité / de l'eau, des matériaux qui réagissent avec les isocyanates et des températures supérieures à 177 °C (350 °F).
- 10.4. Conditions à éviter** : Rayonnement solaire direct, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles. Gelé.
- 10.5. Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Amines Alcools. Cuivre et ses alliages. Eau, humidité
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

- Toxicité Aiguë (Orale)** : Non classés
- Toxicité aiguë (cutanée)** : Non classés
- Toxicité Aiguë (Inhalation)** : Inhalation : poussière, brouillard : Nocif par inhalation.

Données LD50 et LC50 :

Scellant à plancher en uréthane SPARTACOTE™ WB, partie B	
ATE US / CA (poussière, brouillard)	2,68 mg / l / 4h

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Provoque une irritation de la peau.

Dommages oculaires / irritation : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie ou des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut causer une irritation respiratoire.

Danger d'aspiration : Non classés

Symptômes / lésions après l'inhalation : L'inhalation est susceptible d'entraîner des effets néfastes sur la santé, notamment les suivants : irritation, difficultés respiratoires et perte de conscience. Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. L'exposition peut provoquer une toux, des sécrétions muqueuses, un essoufflement, une oppression thoracique ou d'autres symptômes évocateurs d'une réaction allergique / de sensibilisation.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse et dermatite. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes / lésions après contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)	
LC50 Inhalation Rat	18500 mg / m ³ (durée d'exposition : 1 h)
LC50 Inhalation Rat	4,625 mg / l / 4h

Cyclohexanamine, N, N-diméthyl-, composés avec homopolymère de 1,6-diisocyanatohexane bloqué par l'acide 3-(cyclohexylamino) -1-propanesulfonique (666723-27-9)	
ATE US / CA (gaz)	4,500.00 ppmV / 4h

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

ATE US / CA (vapeurs)	11,00 mg / l / 4h
ATE US / CA (poussière, brouillard)	1,50 mg / l / 4h
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
DL50 Oral Rat	959 mg / kg
Rat dermique DL50	> 7000 mg / kg
Lapin cutané LD50	593 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	0,06 mg / l / 4h

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - Général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
LC50 Poisson 1	26,1 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Brachydanio rerio [statique])
ErC50 (algues)	89,1 mg / l

12.2. Persistance et dégradabilité

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer le contenu / le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Ecologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables inconnues au moment de la publication de la FDS.

14.1. En accord avec DOT Non réglementé pour le transport

14.2. En accord avec IMDG Non réglementé pour le transport

14.3. En accord avec IATA Non réglementé pour le transport

14.4. Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation fédérale américaine

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire Danger pour la santé - Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (anciennement règle de rapport de mise à jour de l'inventaire),

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

	c'est-à-dire mise à jour partielle des rapports de production et de site de la base de données d'inventaire TSCA (40 CFR 711).
Cyclohexanamine, N, N-diméthyl-, composés avec homopolymère de 1,6-diisocyanatohexane bloqué par l'acide 3-(cyclohexylamino) -1-propanesulfonique (666723-27-9)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	P - P - indique une substance Avis de première fabrication (PMN) commencé. XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (anciennement règle de rapport de mise à jour de l'inventaire), c'est-à-dire mise à jour partielle des rapports de production et de site de la base de données d'inventaire TSCA (40 CFR 711).
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Sous réserve des exigences en matière de rapport de la section 313 du SARA des États-Unis	
CERCLA RQ	100 lb
Section 313 de la LEP - Déclaration des émissions	1 %

15.2. Réglementation des États-Unis

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir
États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses

15.3. Réglementation Canadienne

Homopolymère d'hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Cyclohexanamine, N, N-diméthyle, composés avec 1,6-diisocyanatohexane bloqué homopolymère bloqué par l'acide 3-(cyclohexylamino) -1-propanesulfonique (666723-27-9)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 09/12/2019

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 et au règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR), DORS / 2015-17.

Texte intégral du SGH :

Tox aiguë. 1 (Inhalation : vapeur)	Toxicité aiguë (inhalation : vapeur) Catégorie 1
Tox aiguë. 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3
Tox aiguë. 4 (inhalation)	Toxicité aiguë (inhalation) Catégorie 4
Tox aiguë. 4 (inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 4
Tox aiguë. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

SPARTACOTE™ Urethane Floor Sealer WB Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique au contact de la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation de la peau
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H330	Fatal si inhalé
H332	Nocif si inhalé
H334	Peut provoquer une allergie ou des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut causer une irritation respiratoire
H402	Nocif pour la vie aquatique
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)